

# Aex&co

AUDIT EXPERTISE ET CONSEILS

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

**LA PIERRE BLANCHE**

**SIEGE SOCIAL : BATEAU CHAPELLE « JE SERS »**

**QUAI DE LA REPUBLIQUE**

**78700 CONFLANS SAINTE HONORINE**

Cabinet d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes  
54, Avenue du Maréchal Leclerc – 95440 ECOUEN

Tel : 01 39 86 99 80 Fax : 01 39 86 99 49 Email : [thierry.basset@aex2co.com](mailto:thierry.basset@aex2co.com)

AUDIT EXPERTISE ET CONSEILS - EURL au capital de 10 000 € - R.C.S. Pontoise 513 701 722 – APE 741 C – TVA : FR24513701722

Inscrite au tableau du Conseil Régional de l'Ordre des Experts Comptables de Paris Ile de France  
Et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

Aux Adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de l'Association LA PIERRE BLANCHE, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions réglementées, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celle dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### CONVENTION ANTERIEURE POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE

Administrateur concerné : Père Arthur HERVET

Il a été accordé à LA PIERRE BLANCHE LILLE un reversement relatif aux dons perçus pour un montant de 30 050,00 € au titre de 2014.

Il ne nous a pas été communiqué d'informations relatives à de nouvelles conventions qui seraient intervenues au cours de l'exercice 2014.

Fait à Ecoen,  
Le 5 juin 2015

Thierry BASSET

